



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 112207

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la scolarité des enfants atteints de trisomie 21. En effet, trop peu de places leur sont réservées dans les écoles maternelles et primaires. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112207

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12661